

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSéance du **10 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Machecoul-Saint-Même, légalement convoqué, s'est réuni salle de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Laurent ROBIN, Maire.

Étaient présents : M. Laurent ROBIN, Mme Laura GLASS, M. Jean BARREAU, Mme Laurence FLEURY, M. Yannick LE BLEIS, Mme Élisabeth MORICE, M. Yves BATARD, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, M. Pierre SOULAS, Mme Mélanie PELLERIN, M. Yves MAUBOUSSIN, M. Antoine MICHAUD, Mme Sylvie PLATEL, M. Fredy NORMAND, Mme Katia GILET, M. Romain CHARIER, M. Bruno MILCENT, M. Gaston LE ROY, Mme Corinne ROUSSELEAU, Mme Patricia GUICHARD, M. Hervé DE VILLEPIN, Mme Sandrine JOUBERT, M. Daniel JACOT, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Joëlle THABARD, M. Richard LAIDIN, M. Éric TONDAT, Mme Marie MICHAUD formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme Françoise BRISSON (pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE), Mme Aurélie TREMAN (pouvoir à M. Yves BATARD), Mme Marie-Noëlle PEYREGA (pouvoir à M. Jean BARREAU), M. Bruno EZEQUEL (pouvoir à Mme Sandrine JOUBERT).

Monsieur Romain CHARIER a été élu secrétaire de séance.

Présents : 28 Votants : 32

OBJET : Nouvelle dénomination de voie pour le Chemin de l'Espérance

Le service Urbanisme de la Mairie est régulièrement informé de dysfonctionnements liés à des doublons de noms de rue sur la Commune de Machecoul-Saint-Même. C'est le cas notamment pour le Chemin de l'Espérance et l'Allée de l'Espérance.

Par ailleurs, des divisions de terrains avec permis de construire ont été accordées le long du Chemin de l'Espérance. Il n'est plus possible de proposer de nouveaux numéros dans la continuité de ceux existants sans créer de confusion. Cela va donc nécessiter également de renuméroter l'ensemble de la rue.

Il est donc proposé de mettre en place un nouvel adressage qui soit cohérent, et ainsi renommer le Chemin de l'Espérance. La numérotation au mètre sera mise en place, consistant à donner un numéro par entrée de propriété à partir du début de la voie appelé point 0.

Les riverains ont été invités à une réunion d'information le jeudi 27 mai. Il leur a été proposé de choisir un nom de pierre précieuse, conformément aux noms de rue alentour. La proposition de « rue Saphir » a été retenue.

VU l'article le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment son article n° 141-3 relatif à la mise à jour du tableau de classement des voies publiques,

VU le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au Centre des Impôts Fonciers ou au Bureau du Cadastre, de la liste alphabétique des voies de la Commune et du numérotage des immeubles,

CONSIDÉRANT la nécessité de renuméroter le Chemin de l'Espérance, et l'intérêt d'en profiter pour le renommer, celui-ci faisant doublon avec l'Allée de l'Espérance adjacente,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- ◆ ADOPTE la dénomination de « rue Saphir », en lieu et place du Chemin de l'Espérance,
- ◆ RAPPELLE l'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage, avec côté pair et côté impair,
- ◆ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire,
Laurent ROBIN

Le Maire,



Laurent ROBIN